



# OPTION COMPETITION DU BREVET D'OR D'AVIRON 2011

Lettre d'information aux clubs

- |   |    |
|---|----|
| 1- Le contexte de l'OCBOA en Rhône-Alpes.         | p2 |
| 2- Les dates et sites de l'épreuve 2011.          | p2 |
| 3- Expérimentation 2011 en Rhône-Alpes.           | p2 |
| 4- Les modalités d'inscription.                   | p3 |
| 5- L'organisation et la préparation à l'épreuve.  | p3 |
| 6- Informations complémentaires et renseignements | p3 |

## 1- Le contexte de l'OCBOA en Rhône-Alpes, rappels :

Depuis quelques années maintenant la Ligue Rhône-Alpes d'Aviron incite et met en place la délocalisation de l'option compétition du brevet d'or d'aviron (OCBOA). Le choix du découpage géographique de cette manifestation tient avant tout à un souci de **développement durable (DD)** (faible kilométrage, pas ou peu de transport du matériel, co-voiturage, diminution des coûts) que nous partageons tous ainsi que d'une volonté de couverture efficace du territoire qui rejoint le premier point. Pour la ligue, c'est avant tout un respect de son engagement auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes à travers la Convention d'Objectif, où le **développement durable** est un thème transversal qui doit être respecté et justifié par elle. C'est pourquoi certains clubs (de l'Ain, de l'Isère, de la Loire du Rhône et de la Savoie) qui se trouvent plus proches de sites organisateurs d'un département voisin pourront rejoindre ces manifestations **mais ils devront le signaler**. Depuis 2010, les cadets non titulaires de ce diplôme d'aviron devront le posséder<sup>1</sup>.

## 2- Les dates et sites de l'épreuve 2011.


- **Le dimanche 10 avril 2011** (site de l'Aviron Union Nautique de Villefranche) organisé par le CD du Rhône.
- **Le mercredi 11 mai 2011** (site du Lac Bleu à Paladru, Isère) organisé par le club du Lac Bleu. Contact : Laurent GAYSSET : <aviron.laurent@gmail.com>
- **Le samedi 14 mai 2011** (site du CN Annecy, Haute-Savoie) organisé par le CD de Haute-Savoie. Contact : DUCRET Rémy <ducretr@yahoo.fr>
- **Le mercredi 18 mai 2011** (Site du club de Sciez, Haute-Savoie) organisé par le CD de Haute-Savoie. Contact : Claude JACQUIER <claudio.jacquier@orange.fr>
- **Le samedi 21 mai 2011** (site du club SNRPG à Romans, Drôme) organisé par le CD Drôme Ardèche. Contact : Pascal MICHELON <aviron2607@mbsport.fr>

## 3- Expérimentation 2011 en Rhône-Alpes :

La session 2011 de l'OCBOA avec 5 sites en 5 dates, laisse tout le loisir aux clubs, dont un ou plusieurs rameurs seraient absents, de pouvoir faire valider leur diplôme soit en rejoignant un autre site à une autre date soit en participant à une régates avant le 26 mai 2011 **en un de couple (1X)** (voir ci-dessous). Cette particularité 2011 tend à valoriser les animations développées en local, (régates des comités départementaux et des clubs) et à étendre leur installation durable dans le calendrier pour la formation graduée des jeunes rameurs.

- a. A titre expérimental les rameuses et rameurs minimes et cadets qui ont participé ou participeront à une régates en ligne en 2011 (championnats du Rhône du 20 février, de Drôme Ardèche du 27 février, de Rhône-Alpes des cadets du 19 mars, Coupe Rhône-Alpes du 20 mars, Régates d'Aix les Bains et de Roanne du 27 mars, de Chambéry Le Bourget du 10 avril et Annecy Le Vieux du 24 avril, Régates Internationales de Savoie les 7-8 mai) sont exemptés de cette formalité (théorie et pratique). Si cette expérience est concluante elle sera alors maintenue en 2012.
- b. Pour que l'OCBOA 2011 de ces rameu(ses)rs soit validée suite à leur participation à une de ces compétitions, les clubs mentionneront ces rameu(ses)rs et leur participation sur la liste d'inscription des licenciés qu'ils feront parvenir à la ligue (voir 4- Les modalités d'inscription) à l'aide du document joint.
- c. Il est fortement recommandé aux clubs et notamment à leur encadrement de dispenser une formation adéquate en terme de réglementation des régates (cf code des Régates de la FFSA<sup>2</sup>) à tous rameurs qui ont participé ou participeront à ces

---

<sup>1</sup> A la page 16 du document de la FFSA  "Réglementation Sportive 2011" disponible sur <http://www.avironfrance.asso.fr/EspaceClub/Compétition/2011ReglementationSportive.pdf>... il est rappelé qu'en 2011 les rameurs MINIMES et CADETS doivent être titulaires de l'option compétition du brevet d'or d'aviron (OCBOA) :

Extrait :

### 3. Remarques

- Équipes minimes et cadets

Les rameurs minimes et cadets doivent être titulaires du brevet de rameur Or option «compétition» Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation

La date limite d'inscription de l'option «compétition» du brevet de rameur Or sur la licence des rameurs minimes et cadets est fixée au mercredi 1er juin à 12h00

<sup>2</sup> Code des régates de la FFSA : <http://www.avironfrance.asso.fr/Federation/TextesReglementaires/071CodeRegates.htm>

régates en s'appuyant sur la compétence **des juges arbitres FFSA titulaires ou en formation de leur association** et en organisant en amont la formation théorique et pratique à l'aide des brevets fédéraux de bronze, argent et or.


#### 4- Les modalités d'inscription.

**Pour les sessions de mai**, il est demandé à chaque club d'envoyer **avant fin avril 2011** la liste de leurs participants benjamins<sup>3</sup>, minimes et cadets par courriel à **La Ligue à l'aide exclusivement du document Excel joint « OCBOA-Doc Inscript.xls »** :

[lrasa@aviron-rhone-alpes.org](mailto:lrasa@aviron-rhone-alpes.org) et [christelle.aviron@gmail.com](mailto:christelle.aviron@gmail.com)

La ligue fournira à chaque site au fur et à mesure des réceptions la liste des participants.

#### 5- L'organisation et la préparation à l'épreuve.

- a. Les Cadres Techniques Sportifs d'Etat de la ligue et les personnes désignées par eux assureront la validation de cette épreuve sur chacun des sites et collaboreront avec les organisateurs à sa mise en place. Ils fourniront les supports de l'évaluation technique et théorique. Ils participeront et veilleront à la bonne mise en place de l'épreuve et son bon déroulement sur chaque site, notamment :
  - i. Contrôle de la liste des Brevetés d'Or d'aviron qui se présenteront à l'épreuve de l'OCBOA, liste que chaque club fournira à l'enregistrement le jour de l'épreuve (liste type FFSA tamponnée et signée, voir document joint).
  - ii. Vérification du statut d'exempté de l'OCBOA pour les participants à une des régates mentionnée au § 3-a.
  - iii. Renvoi de la liste officielle des reçus à l'OCBOA à la FFSA pour le 27 mai dernier délai.
- b. L'OCBOA consiste à :
  - i. Effectuer correctement toutes les étapes d'un parcours de type compétition.
  - ii. Obtenir à une évaluation technique une note supérieure ou égale à 15.
  - iii. Répondre à un questionnaire portant sur les droits et les devoirs du rameur de compétition et obtenir une note supérieure ou égale à 10/15.
- c. Les stagiaires de la formation fédérale EDUCATEUR assisteront les CTS et les organisateurs dans leur tâche.
- d. Cette épreuve et son contenu sont consultables sur le site de la FFSA  : [www.avironfrance.asso.fr/Pratiquer/EcoleFrancaiseAviron/BrevetsRameur/BrevetOrCompétition.htm](http://www.avironfrance.asso.fr/Pratiquer/EcoleFrancaiseAviron/BrevetsRameur/BrevetOrCompétition.htm)  
Les renseignements à transmettre à aux rameuses et rameurs :
  - Grille de passage des épreuves.
  - Grille d'évaluation
  - Banque de questions

#### 6- Informations complémentaires et renseignements.

**Pour que chaque rameuse ou rameur concerné puisse être inscrit, le club devra avoir enregistré préalablement son brevet d'or sur le site fédéral.**

Cette procédure aura aussi l'avantage de permettre à chaque club impliqué par l'OCBOA de s'inscrire dans la démarche de labellisation de sa structure dans le cadre de l'Ecole Française d'Aviron<sup>4</sup>, où le passage et l'enregistrement des brevets d'aviron est le critère commun à toutes les EFA.



Ne pas oublier de présenter cette liste lors du passage de l'épreuve de l'OCBOA.

Luc MONTIGON  
CTS Rhône-Alpes d'Aviron  
Mobile : 0687 788 167  
Mel@ : [luc.montigon@avironfrance.fr](mailto:luc.montigon@avironfrance.fr)

Alain WACHÉ  
Président de la Ligue Rhône-Alpes d'Aviron  
Mobile : 0677 467 299  
Mel@ : [alainwache@free.fr](mailto:alainwache@free.fr)

<sup>3</sup> Comme vous le lirez sur le document du site de la FFSA, l'OCBOA est réservé aux rameuses et rameurs BENJAMINS, MINIMES et CADETS depuis 2010.

<sup>4</sup> <http://www.avironfrance.asso.fr/Pratiquer/EcoleFrancaiseAviron/DispositifEFA/DispositifEFA.htm>

